



R E P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E

MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	21/06/2011 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2011-03
Etat du document	Validation en cours

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Marc Guérin Silvie Szczuka Stéphanie Rébaudo Eric Debosque	Dominique van Zuilen Bertrand Pointier Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel
Absents	Sylvie Prédot	
Procuration	Benjamin Dubois donne procuration à Bruno Lencel Eric Wintrebert donne procuration à Dominique van Zuilen	
Secrétaire de séance	André Destrez	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	22H30	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2011

Date d'affichage : 16 juin 2011

Ordre du jour

Divers informations - Communications du Maire

- 1 – Finances
 - 11 – Budget assainissement
 - 111 – Décision modificative : prise de parts sociales
 - 112 - Décision modificative : remboursement d'emprunt
 - 12 – Redevance occupation domaine public eau/assainissement
- 2 – Emploi
 - 21 – Création contractuel service technique
 - 22 – Mises à disposition syndicat scolaire / budget assainissement
- 3 – Rapports annuels
 - 31 – Eau
 - 32 – Assainissement
- 4 – Sécurité routière
 - 41 – Zone de rencontre
 - 42 – Radars pédagogiques
- 5 - Questions diverses

- 51 – Délégations du Maire
 - 511 – Nouvelle délégation
 - 512 – Etat des décisions prises
- 52 – Subvention aux associations, adhésion Fondation du Patrimoine
- 54 – Acquisition de terrain
- 55 – Avis sur CDCI
- 56 – Tour de table

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observations, ni modifications, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 21 avril 2011.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne André DESTREZ, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il est fait une présentation des visites d'éco quartier du Nord et du Pas de Calais qui se sont déroulées les 18 et 19 mai par Sylvie HUTIN et Patricia LUCOT.

Le maire fait ensuite état des affaires en cours.

Affaire GAEC du village : nous sommes en attente des conclusions de la partie adverse qui n'étaient pas produites début mai.

- Contestation du PLU : Monsieur Carrier Rémy ainsi que Monsieur Philippe Hanryon ont déposé un recours au TA d'Amiens contre 2 emplacements réservés créés lors de la modification n°1 du PLU.

- CEJ, poste direction multi sites : la CCPVA réfléchit actuellement à la mise en place de directeurs multi sites sur le territoire pour les activités périscolaires.

- Election CMJ : le CMJ sera renouvelé ce mercredi 22 juin 2011.

1 – FINANCES

11 – Budget assainissement

111 – Décision modificative : prise de parts sociales

Le conseil municipal décide d'adopter la décision proposée de demander la souscription de parts sociales de la Caisse Locale du Crédit Agricole, pour un montant de 14 805 euros,

112 - Décision modificative : remboursement d'emprunt et souscription de parts sociales

Le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 001 (invest. Résultat d'investissement reporté)	73 860 €	
D 020 (invest. Dépenses imprévues)		13 860 €
D 1641 (invest. Emprunt)		45 195 €
D 272 (invest. Titres immobilisés)		14 805 €

12 – Redevance occupation domaine public eau/assainissement

Le conseil municipal décide de fixer le montant à 0 € par kilomètre de réseau, hors les branchements, et à 0 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non-linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement.

13 – Fond de Solidarité Logement 2011

Le conseil émet un avis favorable au versement au conseil général de l'Aisne d'une participation financière sur la base de 0,41 € par habitant, soit **325,54 €** au titre du FSL 2011

2- EMPLOI

21 – Création contractuel service technique

Monsieur le maire expose que le recrutement lancé pour un agent technique polyvalent n'est pas achevé pour l'heure. Il conviendra de recruter un agent pour la période estivale.

22 – Mises à disposition syndicat scolaire

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs et qu'afin de permettre le remplacement, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du syndicat scolaire de Ressons le Long / Montigny Lengrain, à compter du 15 août 2011 pour une durée de 3 mois renouvelables par tacite reconduction, pour y exercer les fonctions d'agent technique.

Le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire.

3 – RAPPORTS ANNUELS

31 – Eau

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal de la région de Vic sur Aisne,

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur l'eau 2010 du Syndicat des Eaux de la région de Vic sur Aisne

32 – Assainissement

Monsieur le Maire présente le compte-rendu financier et le rapport annuel 2010 du service public d'assainissement dont le document a été transmis à chaque Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur l'assainissement 2010 du Service assainissement de la commune

4 – SECURITE ROUTIERE

41 – Zone de rencontre

Le Décret du 30 juillet 2008 prévoit le principe de prudence des conducteurs par rapport aux plus vulnérables, en particulier en créant une nouvelle possibilité « la zone de rencontre » qui est ouverte à tous les modes de transports avec priorité pour les piétons qui peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie et la vitesse des véhicules limitée à 20 km/h. Ces zones sont adaptées pour des rues étroites ou sans trottoirs. Le maire indique que cette catégorie de zone est innovante, encore peu courante mais qu'elle répond tout à fait à la problématique de certaines situations notamment au centre du village : rue de l'Eglise. Une communication sera faite à l'attention de tous les habitants du village.

Par ailleurs, il est proposé de marquer les 4 carrefours « délicats » de la commune avec des damiers en peinture.

Le Conseil donne son accord sur ce projet.

André Destrez intervient pour insister sur le danger qui existe dans la Grand'rue en raison de la faible largeur des trottoirs et des stationnements gênants ne respectant pas la signalisation. Le maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg devraient améliorer ce conflit piéton/automobiliste.

Stéphanie Rébaudo intervient pour demander de matérialiser le caniveau « dos d'âne » du Poulandon. Bertrand Pointier demande que les bandes blanches soient effacées à Gorgny. Cette matérialisation sera faite en même temps que les damiers.

42 – Radars pédagogiques

Monsieur le Maire, expose que plusieurs signalements ont fait ressortir que la limitation à 30 km/heure, rue du routy, la limitation à 50km/h dans le reste du village, et la mise en place des priorités à droite n'avait qu'un impact limité sur la vitesse des automobilistes circulant dans ces rues.

D'une manière générale et afin de sensibiliser les automobilistes, la commune de Ressons le Long souhaite mettre en place des radars pédagogiques.

Pour cela, une demande de prêt auprès de la DDT de l'Aisne avait été réalisée. Toutefois, le prêt est limité à quelques jours et à 1 radar.

Par conséquent, la commune de Ressons le Long souhaite pouvoir acquérir un radar pédagogique (portable), dont le montant total estimatif s'élève à 5 016.84 € TTC et cinq radars fixes solaires dont le montant total estimatif s'élève à 27 496.10 € TTC.

Cette dépense est éligible à un financement de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 55% du montant hors taxe de l'opération.

Le conseil municipal adopte ces propositions.

Bertrand Pointier se propose d'étudier les garanties assurances en cas de vol et de dégradation.

5 – QUESTIONS DIVERSES

51 – Délégations du Maire

511 – Nouvelle délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci, en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération n° 2009-004 en date du 21 janvier 2009, lui a confié certaines délégations pour faciliter la gestion des affaires, de nouvelles compétences sont transférables et certains seuils peuvent être modifiés

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le conseil municipal délègue la nouvelle compétence :

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

512 – Etat des décisions prises

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2011/035 du 6 juin 2011 : adoption de la convention d'utilisation de la salle St Georges lors des animations au Bois Bertrand
- B) Décision n°2011/037 du 10 juin 2011 : Stage de formation secrétariat de Laura Bergeot du 9 mai au 2 juillet 2011
- C) Décision n°2011/038 du 10 juin 2011 : Stage de formation en communication de Morgan RONABHI du 23 mai au 2 juillet 2011

D) Décision n°2011/039 du 10 juin 2011 : adoption de la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE

E) Décision n°2011/040 du 17 juin 2011 : Acceptation des chèques d'assurance pour indemniser les dégâts occasionnés à la STEP en 2010.

F) Décision n°2011/041 du 4 avril 2011 : Acceptation du chèque d'assurance pour indemniser les dégâts occasionnés à la STEP en 2010.

Examen de déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

Adresse	Transmis par	Reçue en Mairie le :	Parcelle	Propriétaire	Superficie	Prix
Rue de Mainville	SCP BULTOT BUREAU RENARD FOURNIER Soissons	22/04/2011	C 1104	GILLET Delphine (ex LEBLOND)	1428 m ²	85 000 €
3 Grand rue	Me CHAPRON- JACQUETTE Pierrefonds	05/05/2011	C 656	DRUPKA F ODENT S	241 m ²	128 000 €

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour l'ensemble des ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

52 – Subvention aux associations, adhésion Fondation du Patrimoine

Il est proposé de procéder au versement des subventions aux associations ayant fourni le rapport d'activité et financier ad hoc et de prévoir l'adhésion à la fondation du patrimoine

53 – Tarif des concessions cimetière

Le maire informe qu'un travail est réalisé actuellement par Laura Bergeot, stagiaire et Chantal Guérin pour mettre à jour les concessions du cimetière. Quelques dysfonctionnements ont été notés et notamment les catégories de durée qui ne correspondent pas aux possibilités offertes aux municipalités. Le maire propose donc de régulariser la situation. Les catégories disponibles seront des catégories trentenaire (250 €) et cinquantenaire (400 €) uniquement. Le nouveau règlement prenant en compte ces modifications est adopté.

54 – Acquisition de terrain

Le maire rappelle que l'indivision Véron Massart souhaite vendre un terrain impacté par un emplacement réservé. Cette indivision demande à la commune de faire une proposition d'achat du terrain nécessaire pour faire un chemin, créer une voie douce et rendre constructible son terrain et des fonds de parcelles : environ 100 m de long, soit 500 m². Les terrains étant en culture actuellement, le maire fera une proposition sur le prix moyen des terres transmis par la SAFER.

55 - CDCI

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet du Préfet de l'Aisne concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. Il explique la proposition de dissolution du syndicat scolaire avec Montigny Lengrain et du syndicat de gestion du collège (qui gère la halle des sports).

Or aucune proposition n'a été faite de solution alternative ni de l'impact financier du transfert de compétence éventuel. Le conseil municipal se retrouve à devoir se prononcer sur la suppression d'un syndicat intercommunal, sans aucune visibilité.

Il estime ne pouvoir émettre aucun avis sur la proposition du préfet de l'Aisne concernant la dissolution du syndicat scolaire avec Montigny Lengrain et du syndicat de gestion du collège (qui gère la halle des sports).

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité n'est pas fondamentalement opposé à une dissolution des syndicats concernés mais :

Refuse que des délais pressants ne l'obligent à sauter durablement dans l'inconnu, sans même pouvoir éclairer un débat local avec les administrés.

Regrette la méthode initiale d'élaboration des schémas, soumis, pour avis, aux conseils municipaux. Conçus « à l'envers », à la seule initiative du Préfet, ces schémas relèguent les élus au rang de « consultés » et non d'acteurs alors qu'ils assumeront au quotidien le bon fonctionnement des futurs territoires.

Demande expressément un report raisonnable des délais d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, qui ne devra commencer à courir qu'à compter de la réception par le conseil municipal :

- Des éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales et financières des propositions soumises ;
- Des simulations précises sur les modifications proposées en termes de gestion des personnels, de gouvernance, ou encore de compétences ;

Ces clarifications étant, seules, susceptibles de garantir une décision éclairée, permettant d'apprécier la « définition de territoires pertinents » et la « solidité financière » du futur espace... objectifs assignés au schéma par le législateur.

56 – Tour de table

- Inauguration lavoirs dimanche matin : il est demandé aux conseillers disponibles de participer à la préparation.
- CDDL 2012-2014 : l'enveloppe du territoire est maintenue à hauteur de 270 000 €/an pour le canton de Vic, mais l'engagement porte sur un an seulement, ce qui empêche les programmations pluri annuelles par tranche. Un Copil est prévu à Ressons le Long le 5 juillet 2011.
- Musée territoire 2014-2018 : projet inter territoires avec 5 codecom. Animations à mettre en œuvre sur l'ensemble des territoires à l'occasion du centenaire de 14/18.
- Aménagement du secteur de la Trésorerie : la SEDA viendra présenter le CRAC 2010 le 11 juillet. Les gérants du Pilcomayo ont demandé l'autorisation d'organiser un marché mensuel dans la cour de la gare à la Vache Noire. Le Maire est autorisé à préparer les conventions nécessaires.
- Tir à l'arc : une animation 3D est prévue dans la peupleraie jouxtant la STEP le 31 juillet.
- Journée du patrimoine : elle est prévue le 18 septembre. Les monuments Eglise et Lavoirs seront ouverts en visites libres de 10 heures à 17 heures.
- Convention pour assainissement collectif à la Montagne : elle peut être signée suite à l'accord des différents propriétaires.
- Programme des projets de travaux voiries par CCPVA : il est présenté le planning de réalisation des travaux dans le cadre du FDS 2010 et 2011.
- André Destrez demande des nouvelles quant à la proposition pour acquisition d'un étang de pêche. Le maire indique que l'exploitation de la carrière n'est pas terminée mais devrait l'être prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Nicolas REBEROT